

Convocation en correctionnelle

Par sheryne77, le 23/11/2013 à 22:49

bonsoir

jai porté plainte contre mon mari pour menaces de mort réirérées et chantage Aprés main courante et plusieur signalements

aprés une garde à vue il a été déféré et mis sous control judiciaire

il est convoqué en correctionnel -chambre juge unique pourqoi pas en audience publique cela change gelge chose dans les decisions?

je suis convoqué entant que victime je suis terrifiée jai peur de lui .puis je m éxprimer seleument par courrier ou non?

j aimerai avoir des explications ou temoignages à ce sujet

merci a tous et aux bénévoles

aidez moi svp a coprendre peut étre cela m encourageraà l affronter merci

Par **Prison**, le **11/01/2014** à **00:10**

[fluo]bonjour[/fluo]

Je ne c pas ci tu peut le faire par courrier mais tu peut demande à ne pas comparaître en ça présence

Par Satanas, le 13/01/2014 à 17:53

bonjour, les juge unique ne serve a rien, il vont lui faire une proposition quil sera bien obliger d'accepter, mes vue quil ny a pas eu de marque ou blessure expertiser sur toi, il va sens

sortire sens probleme. part contre tu doit y aller, mes tu demande une protection policieres, les personnes qui ne se presente pas generalement on toujour tord.ne fait pas cette erreure.tu sais dans des cas comme le tien il attende quil te massacre pour vraiment intervenir, ses degoutent mes ses comme sa que marche la machine judiciaire, elle est a 2 vitesse.